

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité permanent des Divorces—

De Joseph-Paul-Jules Jodoin, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Jeanne Beaudin Jodoin.

De Joan Finkelstein Miller, de St-Laurent, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Miller.

De James Valiant Hatch, de Québec, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Millicent Hatch.

De George Kenneth Polk, de Noranda, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Doreen Gaudaur Polk.

De Eloi Vincent, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannine Bélanger Vincent.

De Edith Martha Jeschke Ami, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Henry Bruce Ami.

De Aleksander (Olexa ou Oleksa) Chomenko, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna Helen (Czyczkalo) Tschitschikalo Chomenko.

De Lydia Ingesborg Lange Pachurka, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec François Bolaslaus Pachurka.

De Nora Vida Badian Dobie, de Côte-Saint-Luc, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Percy Thomas Dobie.

De Victor-Robert-Selvin Rafuse, de Montréal-Est, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gisèle Raffa Rafuse.

De Roméo Lescarbeau, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lucille Sasseville Lescarbeau.

De Gaetan Magné, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Leguenier Magné.

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), pour l'honorable Président du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-42, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation», présente le rapport suivant—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,  
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.